Image not found or type unknown

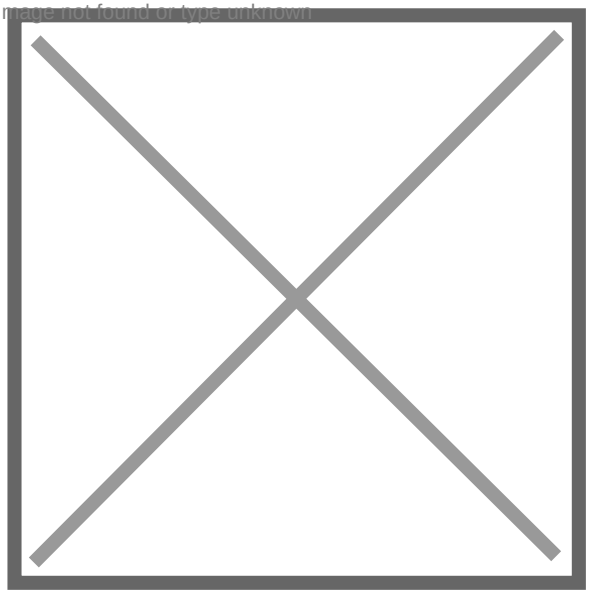

Que faire face aux exigences d'un généalogiste successoral ?

Par **Help41**, le **28/02/2014** à **01:13**

Bonjour, mes recherches en matière de droit des héritiers face aux généalogistes m'ont conduites jusqu'à vous. Je kiffe l'exactitude de vos commentaires en la matière et c'est pourquoi je souhaite vous faire part de la lettre que je m'apprête à envoyer à mon généalogiste,afin que vous me disiez si je suis dans le vrai. Mon style n'est pas très avertis mais je suis prête à me battre. Voici la lettre:

Lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention de .....
Objet: Demande d'annulation du contrat de révélation n° 6142 pour absence de cause.

Monsieur,
Je vous demande de bien vouloir procéder à l'annulation du contrat de révélation du 11/04/2012,concernant la succession de ma sœur Mme .....[smile33]
Compte tenu du fait que c'est en me rendant sur la tombe de ma mère en mars 2012, pour m'y recueillir, que j'ai appris par le gardien du cimetière, qu' un enterrement avait eu lieu récemment dans le même caveau et qu'il m'a dévoiler le nom de ma sœur, m'apprenant ainsi son décès[smile17], vous n'êtes donc pas à l'origine de la révélation[smile4]. J'ai pour témoin l'ami qui m'accompagnait et le gardien.
De plus, suite à cette annonce j'avais pris contact avec mon frère qui m'avait transmis vos coordonnées ainsi que celles de Madame ..... de l'étude notarial de Maître ..... en charge de la succession, avec laquelle je suis également en contact. Dans mon désarroi et par manque d'information suffisante, j'ai pris contact avec votre étude pour me faire connaître, avant même que vous ne me retrouviez et je vous ai donné mes coordonnées à la suite de quoi vous m'avez adressé la révélation du décès et la convention que j'ai signé et sur laquelle, cela dit en passant, il ne figure pas de mention obligatoire stipulant un délai de rétractation[smile36]. Par conséquent vous n'avez donc pas non plus eu à effectuer de

recherches pour me retrouver et votre convention présente un vice de forme.
C'est pourquoi, après avoir pris conseil auprès de mon avocat Maître ....., inscrite au Barreau de Blois et en vertu de l'arrêt du 05/06/2008 de la cours de cassation, au moment où vous m'avez adressée le contrat de révélation, j'avais déjà connaissance de ma qualité d'héritière et pris contact avec mon frère et n'avais nul besoin de signer un contrat destiné à me révéler cette qualité, ni de recourir à vos services. Cependant, dans la mesure où vous m'avez représenter lors de
l'inventaire et du compromis de vente et que vous avez rédiger et envoyer un certains nombre de documents divers à mon attention, je vous propose de vous régler les honoraires correspondants aux frais et au temps que vous avez effectivement engagés en mon nom, dés que la succession sera réglée et sous présentation de justificatifs et vous informe que votre intervention dans ma part de succession n'a plus lieu d'être.
En l'absence de réponse de votre part dans un délai de 8 jours et en cas de refus, je me verrais contrainte de saisir le tribunal d'instance pour faire valoir mes droits.
Dans cette attente, veuillez recevoir Mr l'expression de mes salutations respectueuses.
PJ : - Copie de la convention signée
- Copie de la lettre révélation

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés